

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2013**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2013 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2013.**

**La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORANDI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,**

**Présents :** Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Absents ayant donné procuration :** Romy LASSERRE SAINT MAURICE donne procuration à Patricia ALTHERR, Pierre DUMAREST donne procuration à Jean-Charles MORANDI.

**Secrétaire de séance :** Christian JOLIE.

**Invitée :** Charlotte BREUILH.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 31 mai 2013.

Christian JOLIE accepte la fonction de secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2013.**

Christian JOLIE remercie Laurence BARESI pour avoir su remplacer Charlotte BREUILH lors du précédent conseil pour la rédaction du compte-rendu, c'est une tâche qui n'est pas évidente et encore plus lorsque cela n'est réalisé que très rarement. Anna DOUDOU ajoute qu'elle mérite des compliments pour la qualité de sa rédaction et son esprit de synthèse mais il reste quelques corrections à apporter qui relèvent de la relecture. Christian JOLIE ajoute que les dernières corrections qu'il a envoyées n'ont pas été prises en compte. Jean-Charles MORANDI remarque que ses corrections n'ont pas non plus été prises en compte

Le Conseil municipal propose de reporter l'approbation de ce compte rendu au Conseil municipal de juillet 2013.

Patricia ALTHERR demande si l'on peut citer des noms dans un compte-rendu de Conseil municipal ? Jean-Charles MORANDI répond que l'on peut nommer des gens, seuls les employés communaux ne sont pas cités lors des comptes-rendus de la commission du personnel.

**RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

**Commission finances (Jean-Charles MORANDI)**

☛ Jean-Charles MORANDI informe le Conseil municipal que la trésorerie a actuellement beaucoup de retard dans les paiements. Elle met en moyenne deux mois à régler un mandat. Laurence BARESI perd beaucoup de temps à gérer les rappels de paiement. La norme serait de régler les factures sous 6 jours.

☛ Lecture des titres et mandats du mois de mai 2013.

**Commission travaux-voirie-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)**

☛ Le 29 mai a eu lieu la réunion de la commission voirie, plusieurs points ont été abordés :

**1) Problème de la parcelle de Mme ALLARD inondée.**

La Commission s'est rendue sur place. Le fossé creusé a amplifié le problème. Frédéric PERICARD a demandé à Didier MARTIN ce qu'il savait de l'écoulement des eaux sur le terrain de la future salle des fêtes, celui-ci lui a répondu que l'eau se jetait dans le fossé de Mme ALLARD. Pierre CUZIN demande pourquoi autant d'eau arrive dans ce drain ? Jean-Charles MORANDI répond que c'est peut-être l'eau d'un paysan. Lors de la prochaine réunion, la commission étudiera le devis HOFER reçu pour les travaux à entreprendre sur cette parcelle.

**2) Visite sur place, route de Dardagny.**

La commission a constaté que l'herbe devant le muret de la propriété de M. FATTAL avait bien été coupée mais qu'il manquait 10 centimètres devant le muret et que cela ne faisait pas propre. De même, deux poteaux béton et un poteau bois n'ont pas été nettoyés à leur base. La route de Dardagny a servi de terrain d'essai à la nouvelle épareuse. Les agents techniques referont un passage avec le fil et la débroussailleuse afin de parfaire le travail.

**3) Visite sur place, rue des Prairies.**

« Massacre à l'épareuse », c'est ainsi que l'on peut résumer le travail effectué rue des Prairies. Le responsable des services techniques a expliqué que le travail venait de commencer. Jean-Charles MORANDI lui a demandé impérativement de finir cette partie de rue correctement et les gros arbres seront abattus cet automne. Il a été décidé que les agents techniques devaient faire une rue à la fois, entièrement. Il faudra aussi privilégier les rues les plus fréquentées par la population.

**Sous-commission parkings (Christian JOLIE)**

☛ Une réunion a eu lieu le 15 mai 2013. Le projet d'étudier l'installation d'un parking sur la parcelle de la commune à côté de l'école a été jugé inopportun, le secteur sera reconsidéré lors du futur agrandissement de l'école.

☛ La zone 30 km/h rue des écoles : Christian JOLIE n'a pas eu de retour, apparemment les propositions n'ont pas été acceptées en commission voirie. Il veut montrer que le seul changement sera le déplacement d'un panneau déjà existant.

Pierre CUZIN dit qu'un panneau « fin de limitation à 30 km/h » est nécessaire, il faudra donc mettre un panneau à la fin de la rue des écoles. Cela fait donc deux panneaux à ajouter. Christian JOLIE présente 2 diapositives. Il rappelle que le Conseil municipal a accepté le passage de cette zone à 30 km/h. Il s'agit du déplacement d'un seul panneau, en trop, présent rue de la Treille ainsi que la mise en peinture de l'inscription « Zone 30 » au sol. Il pense que c'était nécessaire de présenter cela en Conseil municipal afin que les choses soient claires et qu'il ne puisse pas y avoir d'élus qui ne soient pas en courant. Patricia ALTHERR dit qu'il y a une autre façon de faire. Il faudrait faire une zone 30 sur le panneau à l'entrée du village et distinguer la fin de cette zone avec un autre panneau. Christian JOLIE dit que tout ce qu'il souhaite c'est apporter une réponse à la demande du Conseil municipal de mettre la rue des écoles en zone 30. Patricia ALTHERR ajoute qu'elle disait cela pour éviter la surcharge de panneaux. Pierre CUZIN dit que cela ferait ajouter un panneau « fin de limitation à 30 km/h ». Christian JOLIE rappelle qu'il est question ici de raisonner sur l'existant et sur une seule rue. Pierre CUZIN dit qu'il n'avait pas compris qu'il y avait déjà un panneau de fin de zone. Christian JOLIE dit qu'il faut rappeler la zone 30 au début de la rue des écoles. Pierre CUZIN dit que cette rue était déjà à 30 km/h avant. Frédéric PERICARD dit que personne ne roule à 30 km/h, la commission voirie a de toute façon voté contre cette idée. Claude CHAPPUIS dit qu'on ne résoudra pas le problème existant, les gens sont même capables de prendre cette rue en sens interdit... Christian JOLIE est étonné d'entendre tout cela, car cette décision a été actée par un vote de principe en Conseil municipal. Frédéric PERICARD dit qu'il n'est pas utile d'en parler encore en Conseil municipal. Patricia ALTHERR dit que Christian JOLIE veut présenter le projet de la sous-commission, c'est tout à fait normal. Pierre CUZIN dit qu'il faut en plus un arrêté du maire. Frédéric PERICARD dit qu'il suffit de mettre un panneau à 30 et qu'on n'en parle plus. Christian JOLIE dit que par cette discussion, il voulait éviter que les élus s'étonnent de voir des choses dans le village dont ils n'auraient pas entendu parler. Jean-Charles MORANDI et Eliane DALLEMAGNE disent qu'en effet, c'est important d'avoir toutes les informations sur ce qui se fait dans le village.

☞ Christian JOLIE lors d'un précédent Conseil municipal a fait des suggestions concernant un nouvel arrêt pour le bus emmenant les enfants à la piscine. Il souhaite avoir l'avis du Conseil municipal. Frédéric PERICARD et Anna DOUDOU disent que l'arrêt doit rester où il est actuellement c'est-à-dire devant l'école. Christian JOLIE en conclut qu'on laisse l'arrêt de bus à son emplacement actuel.

☞ René VERNAY prend la parole et dit qu'il y a des problèmes à la Halle, cela ne va pas du tout, les jeunes ont des problèmes d'électricité, les joueurs de foot n'ont pas d'eau chaude et se douchent à l'eau froide. Frédéric PERICARD dit qu'au début du mandat, c'était l'inverse les joueurs se brûlaient car l'eau était trop chaude dans les vestiaires. Jean-Charles MORANDI dit que l'eau chaude est dans un circuit séparé. Pour ce qui est de l'électricité, l'association de la pétanque avait une machine défectueuse qui faisait tout sauter, il s'agit d'un autre problème, ça n'a rien à voir. Frédéric PERICARD dit que lors de la soirée de l'Embaskade à 1h15 la lumière s'est éteinte à la Halle. Ils n'ont pas réussi à la remettre. René VERNAY dit que la personne responsable est le président de la commission vie associative et pourtant cela retombe sur les autres élus. Christian JOLIE répond qu'il s'agit de problèmes de bâtiments c'est donc à la commission voirie de gérer cela. Pierre CUZIN dit que quand on relève quelque chose en électricité, il faut être précis et ne pas raconter n'importe quoi. Les problèmes de disjoncteurs peuvent en effet venir d'un appareil. Jean-Charles MORANDI dit qu'il y a par contre, un réel problème avec l'eau chaude, il est étonné d'apprendre que des personnes se sont brûlées avec l'eau chaude des toilettes de la Halle. Pierre CUZIN répond que quelqu'un a certainement ouvert une vanne, il rappelle que personne ne doit toucher au bipass, sinon tout est déréglé ! Il est impossible de se brûler avec de l'eau chaude dans les toilettes normalement. Avant de critiquer, il faut comprendre le problème. Si un appareil fait tout planter dans un circuit électrique, ce n'est pas la faute de la commune.

### **Sous-commission chemins (Christian JOLIE)**

☞ Christian JOLIE informe le Conseil municipal qu'il a reçu les copies du plan cadastral, il propose aux élus d'aller en prendre connaissance dans le bureau des adjoints s'ils le souhaitent. Il reste les chemins ruraux à faire valider par la commission voirie. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faudrait faire une commission voirie exprès pour traiter cela. Il est finalement proposé d'en parler le 12 juin dès 20 heures lorsque Christian JOLIE arrivera. Patricia ALTHERR dit qu'elle ne pourra pas être présente, Eliane DALLEMAGNE devra s'absenter à partir de 20 heures.

### **Commission du personnel (Jean-Charles MORANDI)**

☞ Jean-Charles MORANDI informe le Conseil municipal que les entretiens d'évaluation des agents communaux ont commencé et se dérouleront jusqu'à la fin du mois de juin.

### **Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)**

☞ La commune a reçu l'aval des commissions accessibilité et sécurité concernant le permis de construire de la salle des fêtes. Le permis de construire est en attente de la validation de la modification du PLU.

☞ Patricia ALTHERR a reçu deux personnes pour avoir plus d'informations sur les projets de sons et lumières de la future salle. Elle a ajouté plusieurs données comme l'ajout de Wifi avec prise sur réseaux. Il y a eu quelques questions sur le plan et les rideaux, le pilotage de l'éclairage à double sens, la possibilité d'occulter les fenêtres du haut pour certains spectacles, savoir où vont passer les gaines techniques. Pour la sono, il faudra bien penser aux baffles. Il faudrait aussi des prises aux quatre coins de la scène.

☞ Patricia ALTHERR a essayé de joindre la SEMCODA pour savoir quand serait lancé l'appel d'offres. René VERNAY dit que le premier coup de pioche n'aura pas lieu avant novembre. Claude CHAPPUIS demande si la commune peut se charger elle-même de cet appel d'offres. Jean-Charles MORANDI répond que c'est le travail de la SEMCODA, mettre en place un marché public de cette valeur est un lourd travail.

### **Commission Bibliothèque (Anna DOUDOU)**

- ☞ Le dossier de permis de construire est en attente de l'avis de la commission de sécurité.
- ☞ La consultation des entreprises devrait avoir lieu au début du mois de juillet.
- ☞ Le 15 mai, une réunion a eu lieu. Les gestionnaires de la bibliothèque nous avaient adressé un courrier pour demander à faire fonctionner la bibliothèque de façon temporaire dans la garderie, le mercredi seulement, durant les travaux d'agrandissement. La commission a donné son aval mais elle souhaiterait connaître l'avis du Conseil municipal. Pierre CUZIN demande s'ils vont devoir se brancher sur Internet ? Charlotte BREUILH prend la parole et explique qu'il n'y a pas internet à la garderie. Jean-Charles MORANDI précise que l'ordinateur de la bibliothèque ne pourra pas trouver place dans la garderie. Le Conseil municipal est d'accord, à l'unanimité, pour le fonctionnement temporaire demandé.
- ☞ L'Association Point Virgule est actuellement en train de demander des subventions pour l'aménagement intérieur de la bibliothèque. Ils doivent rencontrer des représentants du Conseil Général mercredi prochain.

### **Commission urbanisme (Anna DOUDOU)**

#### **☞ Réunion du 15/05/2013 :**

	<b>Nature des travaux / Divers</b>	<b>Décisions</b>
<b>Permis de construire/d'aménager</b>		
PC00107813B0009 VERNAY	Rue des Fontanettes Zone UB Construction d'une maison	Demande de précisions sur les eaux pluviales Demande échantillons crépis et toiture Avis favorable
PC00107813B0008 CERUTTI	Pré de Cure Zone Uba et A Construction d'un abri voiture	Demande de pièces complémentaires En attente
<b>Déclaration préalable</b>		
DP00107813B0014 LEVRIER	54 rte de Dardagny Zone UB Construction d'un abri de jardin, abri	Avis favorable
DP00107813B0015 BERNARDI	1873 rte de la Plaine Zone NH Modification de fenêtres et du sas d'entrée	Il faudrait faire 2 ou 3 pans comme l'existant pour que cela soit harmonieux. Reprendre la pente du toit. Avis favorable
DP00107813B0016 DELESDERRIER	L'Ecureuil Zone UBd Changement de destination du restaurant en immeuble à usage d'habitation	Avis défavorable
DP00107813B0017 DALLEMAGNE	299 rte de Mucelle Zone UA Agrandissement d'un balcon	Avis Favorable
<b>DIA</b>		
<b>DIA08</b>	40 lotissement la lièvre 530 000€	Non Prémption
<b>DIA09</b>	Chemin de Cormagnin 325 000€	Non Prémption

### **Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)**

- ☞ Eliane DALLEMAGNE travaille toujours sur le projet d'aménagement acoustique extérieur, David PERAY l'a relayée durant son absence. Elle a reçu deux devis, le deuxième devis était supérieur au premier. Le feu vert a été donné pour le devis de l'entreprise MOREL. Patricia ALTHERR souhaite prendre connaissance du deuxième devis qui n'a pas été retenu. Eliane DALLEMAGNE dit que le devis de l'entreprise MOREL est de 14 400€ HT pour les travaux purement acoustiques.
- ☞ Eliane DALLEMAGNE va faire un courrier à l'architecte car de nombreuses malfaçons apparaissent, notamment au niveau de la traboule. C'est à Monsieur Collard d'intervenir, il doit lancer une procédure. Il faudrait lui faire une lettre en recommandé. Il faut absolument remettre en état le commerce avant le prochain mandat.
- ☞ Un nouveau problème est apparu. La semaine passée, des piquets de vignes qui devaient être plantés à côté du commerce, ont percé la canalisation qui relie la pompe à chaleur au bâtiment du commerce. Pierre CUZIN dit que les conduites n'auraient pas dû passer à cet endroit. René VERNAY se demande pourquoi on n'a pas utilisé les plans ? Frédéric PERICARD répond qu'il n'y a pas de plans. Claude CHAPPUIS dit que les agents techniques n'ont pas eu de chance. Pierre CUZIN dit que ce sont des tuyaux en monotube, la réparation est difficile. René VERNAY trouve cette histoire bizarre, il doit bien y avoir des plans quelque part. C'est scandaleux que la commune ne sache pas où sont les tuyaux alors que c'est elle-même qui a déposé le permis de construire. C'est n'importe quoi. Pierre CUZIN dit qu'il n'y avait même pas de filet avertisseur. Eliane DALLEMAGNE se demande ce qu'il est possible de faire ? Pierre CUZIN dit qu'il faut faire faire des devis et faire marcher l'assurance. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il faudrait lui faire un récapitulatif technique de toutes les malfaçons apparues à l'auberge. Jean-Charles MORANDI dit que cela va prendre du

temps. Si on veut tout refaire bien, il faut tout enlever (vignes, plantes etc.). Eliane DALLEMAGNE répond que si la sécurité est en jeu, il faut faire le nécessaire. Claude CHAPPUIS dit qu'il faudrait planter des pensées... Pierre CUZIN dit qu'on ne peut pas revenir en arrière. Claude CHAPPUIS demande s'il y a eu en mairie des échos sur des éventuels problèmes de bruit ? Jean-Charles MORANDI répond qu'il n'y a rien à signaler. Frédéric PERICARD ajoute que toute l'installation en plomberie et électricité de l'auberge présente des malfaçons.

### **Commission communication (Christian JOLIE)**

☛ Christian JOLIE demande si le Conseil municipal a des commentaires à faire sur le Petit Challaisien. Jean-Charles MORANDI dit que comme le bulletin communal n'a pas été distribué dans les boîtes aux lettres avant le premier lundi du mois, certaines personnes n'ont pas su que le Conseil municipal avait changé de date. Christian JOLIE répond que le journal a été distribué le lundi, ils ont donc eu l'information pour se présenter à la bonne date au Conseil municipal. Christian JOLIE en profite pour remercier les membres du comité de lecture du Petit Challaisien pour leur travail sur le journal communal et ceci chaque mois.

### **Commission Vie Associative (Christian JOLIE)**

☛ Les courriers concernant les subventions vont partir cette semaine.

☛ L'Assemblée générale de l'USC a eu lieu le 6 juin. Il y a cette année 150 membres dont 110 enfants et 12 éducateurs. Il y a beaucoup de concurrence dans le Pays de GEX entre les clubs de sport. Ce qui fait la différence à Challex, c'est la qualité de l'enseignement et la bonne ambiance entretenue par les membres de l'association. Christian JOLIE les félicite pour leur engagement. Le président de l'association a souhaité féliciter les agents techniques pour l'entretien du terrain qui s'est beaucoup amélioré.

Lors de cette assemblée, l'USC a fait part de son projet de relancer la vogue de Challex (fête du village), c'est un moment attendu et convivial qui a lieu les 7 et 8 septembre. Ils souhaiteraient mettre en place un parc de loisirs pour les enfants jusqu'à 10 ans avec des jeux gonflables. Il y aurait un tournoi de vétérans et un concert sur la thématique années 80 ainsi qu'un cours de zumba. Le dimanche aurait ensuite lieu un match d'équipe senior, un concert de la lyre et un repas tartiflette serait proposé. Le budget global serait de 4000€, ils demandent à la commune de participer à hauteur de 1000€. La commission vie associative a émis un avis favorable. Jean-Charles MORANDI explique que cette somme n'était pas prévue au budget, si le Conseil municipal donne son aval, il faudra faire une décision modificative budgétaire lors du Conseil municipal de juillet. Christian JOLIE dit que ce qu'il faut encourager c'est la mobilisation d'une association pour redynamiser une fête qui attire de moins en moins de personnes.

Jean-Charles MORANDI propose un vote de principe sur cette question. Les élus sont pour à l'unanimité. Christian JOLIE remercie les élus, il attend maintenant l'approbation de la délibération de juillet. René VERNAY dit qu'il faut se méfier des demandes supplémentaires adressées par les associations. Cela peut être une porte ouverte pour des abus. Il faut faire attention aux autres demandes des associations. La condition pour avoir une subvention supplémentaire est de préparer la Vogue. Il rappelle que la commune était limitée au niveau budgétaire. Patricia ALTHERR dit qu'il va y avoir besoin d'un manège à la fête des Baraques. Rire dans l'assistance. René VERNAY dit que la fête de la Vogue est très importante pour le village. Christian JOLIE dit qu'il s'en occupe. Pierre CUZIN rappelle que la Vogue a plus d'un siècle. Jean-Charles MORANDI dit que l'AJLC a organisé une superbe manifestation de danse. Claude CHAPPUIS et Anna DOUDOU disent que le spectacle était en effet remarquable. René VERNAY rappelle qu'il y a des associations qui plongent financièrement. Christian JOLIE répond que rien n'échappera aux membres du Conseil municipal, tout autre projet de demande de subvention sera présenté en Conseil municipal. René VERNAY dit que c'est ainsi que cela doit se passer.

☛ Le 25 juin aura lieu l'assemblée générale de la Souris Verte.

☛ Christian JOLIE dit que les différents spectacles produits par les associations de la commune sont remarquables pour leur qualité. Il les félicite. Frédéric PERICARD a assisté à la soirée de l'Embuscade, qui s'est très bien passé. Malheureusement, il y a eu un peu de pluie, la scène a ainsi été basculée au centre de la Halle. L'ambiance était excellente. Jean-Charles MORANDI dit que d'habitude il y a des plaintes à cause du bruit or, cette fois, aucun signalement à ce sujet. Eliane DALLEMAGNE précise qu'il y a eu une distribution d'informations dans les boîtes aux lettres des habitants voisins. Christian JOLIE dit que l'on peut faire confiance aux associations. Frédéric PERICARD dit que la soirée s'est terminée vers 3h du matin. Jean-Charles MORANDI est étonné, la fin était normalement prévue à 2 heures le samedi soir. Les gendarmes avaient même demandé une fin de la soirée vers minuit. Christian JOLIE dit que néanmoins ils doivent continuer à respecter les règles. Frédéric PERICARD ajoute que les entrées n'étaient pas chères, seulement 6 euros.

☛ Le 26 mai a eu lieu le concert annuel de la Lyre, les morceaux étaient nouveaux et le rendu était extraordinaire. René VERNAY dit que les associations de la commune tiennent la route. Frédéric PERICARD redit que le spectacle de l'AJLC était génial. Claude CHAPPUIS dit que l'honneur revient à la professeure de danse qui encadre tout cela, le niveau des danseuses est excellent. Eliane DALLEMAGNE dit que la mairie fera une lettre de félicitations à l'association, Christian JOLIE lui a déjà écrit un mail de son côté. Christian JOLIE dit que l'on voit l'avantage de faire plusieurs représentations. Claude CHAPPUIS rappelle que lors du spectacle de l'AJLC, tous les âges étaient représentés. Christian JOLIE dit que ce sont les bénévoles qui permettent d'offrir un spectacle à faible coût. Claude CHAPPUIS dit que la salle était très belle avec de bons gradins. Eliane DALLEMAGNE n'est pas sûre que la future salle des fêtes puisse accueillir ce spectacle. Jean-Charles MORANDI dit que l'on peut louer des gradins déployables si nécessaire.

☛ L'AGV lors de la foire aux plantons a eu des soucis avec le congélateur. Jean-Charles MORANDI répond que celui-ci fonctionnait le 7 juin.

☛ L'intendance pour la journée du 8 mai a été bien assurée.

☛ Claude CHAPPUIS demande si Christian JOLIE a réussi à savoir ce qu'il s'était passé sur la location de la salle pour l'Assemblée générale de l'USC ? Christian JOLIE n'a pas reçu assez d'éléments pour pouvoir répondre à cette question.

### **Commission Education (Anna DOUDOU)**

☛ Lors de la dernière rencontre avec la directrice, Anna DOUDOU a appris qu'il y a moins d'enfants inscrits que prévu (13 de moins), plusieurs personnes ont déménagé.

Concernant la location d'un bâtiment modulaire un devis a été reçu. Cependant Charlotte BREUILH nous a informés qu'au dessus de 15 000€ il fallait un appel d'offres, cela demandera donc plus de temps que prévu. Jean-Charles MORANDI dit qu'en effet cela risque de prolonger la décision de quatre semaines. Anna DOUDOU rappelle qu'il faut déjà quatre semaines pour l'installation. Claude CHAPPUIS dit que ces procédures administratives sont des idioties, s'il y a 15 élèves de plus on ne va pas les laisser dehors. Frédéric PERICARD ajoute qu'on n'ira pas en prison pour autant. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut arrêter de faire des procédures qui ne servent à rien. Patricia ALTHERR dit qu'en attendant, la salle de motricité peut être utilisée comme salle de classe. Jean-Charles MORANDI dit que ces procédures sont obligatoires. Pierre CUZIN ajoute que c'est à cause d'abus qu'on en est arrivé là. Jean-Charles MORANDI dit que de toute façon le Maire décidera quelles procédures il met en place.

☛ La commission souhaite augmenter le prix de la cotisation pour l'association familles rurales, elle passerait de 20 à 25€, afin que la commune garde une marge. Il faudra prendre une délibération à ce sujet en juillet. La question s'est posée d'augmenter le prix du ticket de garderie. Eliane DALLEMAGNE demande ce qui justifierait une telle augmentation ? Anna DOUDOU répond qu'il n'y a pas eu de hausse du prix depuis 8 ans, depuis que la garderie existe, et que l'on a recruté du personnel. Tout augmente, la commune pourrait donc augmenter le ticket. Christian JOLIE dit que cela commence à faire cher. Passer de 2€ à 2.50€ c'est top. C'est pour cette raison qu'il vaut mieux augmenter au fur et à mesure les prix, régulièrement. 2.05€ ou 2.10€ serait mieux. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut s'interroger sur combien coûte la garderie à la commune depuis 8 ans. Quels coûts ont augmenté ? Il y a eu une embauche, certes, mais compensée par la hausse du nombre d'enfants.

Frédéric PERICARD demande si le local garderie est trop petit ? Anna DOUDOU dit qu'actuellement, le nombre d'enfants est limité à 21, il est rarement dépassé. René VERNAY dit qu'il serait étonné de voir les gens se plaindre d'une telle augmentation des coûts. Patricia ALTHERR pense qu'on refuse des enfants à la garderie et aussi à la cantine. Anna DOUDOU dit qu'il faudrait un autre local cantine pour pouvoir accepter plus d'enfants. Frédéric PERICARD dit que la garderie coûte actuellement 2€ de l'heure. Jean-Charles MORANDI dit qu'il y a des calculs à faire. Christophe BRULHART confirme en disant qu'il faut des chiffres.

Anna DOUDOU informe qu'elle a fait distribuer des formulaires d'admissibilité aux parents afin d'effectuer une sélection des enfants s'il y a trop d'inscrits. Le 24 juin, la commission d'admissibilité statuera. Plusieurs dates ont aussi été prises, il a été proposé un repas annuel en juillet, cela reste à confirmer. La classe de mer a eu lieu du 2 au 7 juin, le 18 juin a lieu le conseil d'école. Le pot de rentrée sera le 10 septembre à 18h30. Enfin, Anna DOUDOU doit rencontrer la directrice de l'école dès demain.

### **Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)**

☛ Le CCAS a organisé sa journée de remise à niveau de la conduite d'une durée de 2h30. Si cette remise à niveau se passait sur la journée, il fallait un médecin. Le CCAS a donc décidé de limiter cette remise à niveau à une après-midi et à l'actualité des panneaux.

☛ Le 18 juin, une réunion est organisée afin de créer un groupe d'animation pour des gens de tout âge, une sorte de nouveau « SAC ».

☛ Le CCAS accueille Frédéric PERICARD et Patricia ALTHERR suite à la décision du précédent Conseil municipal.

### **Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)**

☛ Le 30 mai a eu lieu le Conseil Communautaire, Jean-Charles MORANDI y était avec Christian JOLIE. Ils ont parlé d'un projet d'incubateur d'entreprises (société jeune ou pas encore créée pour leur proposer des services adaptés). Les liens sont importants avec le CERN, le tout afin d'avoir de nouvelles entreprises et bénéficier de retombées économiques. Le coût serait de 130 000€. Après il faut aider techniquement les entreprises. Cela peut aller plus loin.

☛ Les logements sociaux pour la SEMCODA à Champ Journet ont été accordés, 6 logements seront réalisés. Jean-Charles MORANDI précise que ce sera la même chose que pour la rue du Jura.

☛ Anna DOUDOU informe le Conseil municipal que la journée « portes ouvertes » du SIDEFAGE aura lieu le 14 septembre à Bellegarde. C'est très intéressant de voir ce qui se fait dans le recyclage. Le SIDEFAGE a aussi un projet de communication, il souhaiterait créer un circuit pédagogique pour accueillir des groupes, notamment scolaires. Un appel d'offres est en cours.

☛ Affaires culturelles : Christian JOLIE explique que le 26 mai a eu lieu le spectacle de musique déambulatoire, cela s'est bien passé malgré le froid. Cela encourage à continuer le projet de mutualisation des écoles de musique.

Le 15 Juin aura lieu à Challex le spectacle Augenblick, les réservations ont lieu en mairie, le spectacle est gratuit. La yourte sera installée entre le terrain de boule et le skate parc. Il espère que les habitants apprécieront.

## **Délibérations**

### **Délibération n°028-2013**

#### **Objet : Renouvellement du contrat de location de la machine à affranchir.**

Vu la délibération n°04-2006 renouvelant le contrat de location de la machine à affranchir pour une durée de 5 ans,

Le contrat de location de la machine à affranchir est arrivé à échéance depuis janvier 2011, la machine à affranchir actuelle est obsolète et nécessite d'être changée.

La société NEOPOST (anciennement SATAS) a proposé de changer notre matériel. Les conditions offertes par le concurrent de cette société étant moins avantageuses, la Mairie propose d'accepter l'offre de NEOPOST pour un coût de location annuel de 442.52 € toutes taxes comprises (au lieu de 469.67 € actuellement). Le nouveau contrat sera valable 5 ans et renouvelable d'année en année.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :**

- **AUTORISER le Maire à signer le nouveau contrat de location de la machine à affranchir ;**
- **DONNER au Maire l'autorisation de renouveler le contrat d'année en année, à moins d'une augmentation du loyer annuel de plus de 20%.**

**Débat :** Patricia ALTHERR demande s'il y a beaucoup d'affranchissements en mairie ? Jean-Charles MORANDI lui répond que les affranchissements sont à hauteur de 340€ par mois. Frédéric PERICARD dit que de toute façon, on n'a pas le choix, il n'est plus possible de payer par chèque au relais Poste. Anna DOUDOU demande pourquoi la machine était obsolète ? Jean-Charles MORANDI répond que les dates ne s'impriment plus sur les étiquettes.

### **Délibération n°029-2013**

#### **Objet : Vente d'une épareuse**

Il est proposé de vendre une épareuse Lagarde, en l'état, suite à l'achat d'une nouvelle épareuse. Cette épareuse serait reprise par l'entreprise BOSSON SAS chez qui la commune a acheté la nouvelle épareuse (achat prévu au budget 2013). Il est entendu que l'acheteur a constaté son état et accepté de la reprendre telle quelle. L'entreprise propose de reprendre l'épareuse Lagarde pour 2 400€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d' :

- **AUTORISER la vente de l'ancienne épareuse à l'entreprise BOSSON SAS au prix de 2 400€ TTC.**

**Débat :** Eliane DALLEMAGNE demande s'il s'agit de matériel non utilisé ? Claude CHAPPUIS répond que ce matériel avait été utilisé, la commission voirie vient d'en acheter une neuve à 9 000€.

### **Délibération n°030-2013**

#### **Objet : Décision budgétaire modificative n°1**

- Une décision budgétaire modificative est nécessaire pour l'achat d'une nouvelle épareuse. En investissement, il convient d'enlever 2 400€ (montage de l'épareuse) en dépenses imprévues à l'article 022 et 9 000€ (achat de l'épareuse) à l'article 21571-000. 11 400€ sont alors nécessaires sur l'article 21578-000 « matériel et outillage de voirie » qui correspond à l'achat et au montage de l'épareuse.

- En fonctionnement, l'achat de sel ne peut plus être inscrit à l'article 61523. L'achat de sel sera donc désormais à l'article 60632 « petit équipement ». C'est pourquoi il convient de transférer 4 000€.

#### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>61523</b>	Entretien et réparation voie et réseau sel de déneigement	- 4000.00	
<b>60632</b>	<i>Petit équipement</i>	4000.00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## SECTION INVESTISSEMENT :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	- 2 400.00	
21571-000	Matériel de voirie roulant	- 9 000.00	
21578-000	Matériel et outillage de voirie	11 400.00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

### **Questions diverses :**

☛ Concernant l'état de la RD89, Jean-Charles MORANDI explique que l'entreprise s'était engagée à faire les travaux or on attend toujours qu'ils interviennent. L'entreprise cherche des problèmes, nous avons reçu un mail disant que lors du Conseil municipal de février des propos négatifs à l'encontre de l'entreprise auraient été tenus. C'était une discussion à bâtons rompus, Frédéric PERICARD avait entendu dire qu'ils étaient en cessation de paiement. Nous avons fait une réponse expliquant que ces propos n'étaient en rien diffamatoires et que nous attendons qu'ils tiennent leurs promesses. Nous n'avons à ce jour pas eu de réponse de leur part.

Le 7 juin nous avons reçu un mail du Conseil Général expliquant qu'ils mettent en demeure l'entreprise d'effectuer les travaux sur la RD89 avant le 20 juin 2013. Si rien n'est fait d'ici là, ils déposeront plainte pour dégradation abusive du domaine public. René VERNAY dit que tout cela est malheureux, tant qu'il n'y a pas d'accident, personne ne bouge.

Jean-Charles MORANDI dit que la mairie a consulté son avocat qui a expliqué que c'est bien au Conseil Général de porter plainte concernant la route de la Plaine, de notre côté nous devons faire de même pour la route communale.

Frédéric PERICARD demande ce qu'il en est du tas de terre ? Il pense qu'il faut le mesurer. Jean-Charles MORANDI rappelle qu'à la fin des travaux la SEMCODA devait faire un relevé topographique. Le problème c'est que la terre amenée, n'a pas encore été étalée. Christian JOLIE dit que ce serait un travail monstrueux de retirer cette terre si les niveaux n'étaient pas respectés. Il pense qu'aucun des travaux ne sera fait. René VERNAY dit que les chemins communaux doivent être interdits à un certain tonnage de camions, il faut faire en sorte que les tracteurs agricoles puissent encore circuler. Il faut interdire les routes de la commune aux camions de plus 3,5T (sauf engins agricoles). Claude CHAPPUIS dit que ce qui a été fait rue du Château est anormal. René VERNAY dit qu'en plus, tout cela coûte cher à la commune. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut interdire les camions. Charlotte BREUILH rappelle que l'on ne peut pas interdire les camions sur la commune mais seulement limiter leur tonnage.

Jean-Charles MORANDI explique que mercredi passé, il a fait un procès verbal à un 38 tonnes qui était passé rue de la Craz et rue des Fontanettes. Il a pris son permis de conduire et l'a apporté aux gendarmes. Le PV a été envoyé au ministère public de Nantua. Normalement c'est un agent assermenté qui doit constater l'infraction, ça ne sera sûrement pas suivi d'effets. Pierre CUZIN dit qu'il a suivi ce camion sur la commune le même jour, il était étonné de le voir passer par ces rues. Frédéric PERICARD dit que ce n'était pas le même camion, celui dont parle Pierre CUZIN venait de l'Aveyron et allait vers Mucelle. Jean-Charles MORANDI répond que le chauffeur n'a fait que suivre le propriétaire du chantier qui construit sa maison. Frédéric PERICARD dit qu'il faut fixer un tonnage de terre limite dans les remorques. Patricia ALTHERR dit que les constructions des maisons ont commencé chemin de Gaillardin, il y a de gros semi-remorques qui passent et dégradent la rue des prairies. La terre de la rue de la Treille va d'ailleurs au chemin de Champ Journet. Frédéric PERICARD dit qu'il faut faire une réunion exceptionnelle pour discuter de tout cela. Patricia ALTHERR dit que la route va encore être abîmée suite au passage des camions. Pierre CUZIN se demande si les routes de la commune ne valent rien ? Il constate qu'elles ne tiennent pas. Christian JOLIE dit qu'on ne peut pas interdire de déplacer la terre cependant comme le dit Charlotte BREUILH il faut limiter le tonnage pour limiter le poids des camions. L'arrêté pris restera un bout de papier, il faudra installer des panneaux. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faudra alors mettre des panneaux à l'entrée du village.

☛ Ligne T : Jean-Charles MORANDI parle de la possible gratuité de la ligne pour les enfants de l'école primaire à Challex. Le GLCT ne veut pas de la gratuité. L'abonnement junior est actuellement à 23,50€ par mois. Il propose que la commune prenne à sa charge 50% du prix du billet soit 11,75€ par an sur 10 mois (environ 112€ par enfant). Jean-Charles MORANDI rappelle qu'il a été mis 1 000€ au budget cette année pour cela. En septembre, il faudrait faire un recensement. Patricia ALTHERR demande où les tickets seraient en vente ? Jean-Charles MORANDI pense qu'il serait mieux de les vendre en mairie, il faudra voir cela avec le GLCT. Il faut aussi étudier cela en commission éducation, une délibération sera ensuite possible en juillet. Anna DOUDOU demande pour combien de temps cela serait mis en place ? Jean-Charles MORANDI dit qu'il s'agirait d'abonnements mensuels. Il rappelle qu'il ne parle que des enfants scolarisés en primaire à Challex et pas des collèges et des lycées. Les élus n'avaient pas compris cela.

☛ Jean-Charles MORANDI explique au Conseil municipal que le Conseil Général s'offre à remplacer les services de la DDT pour nous aider dans les marchés publics, il créerait une agence départementale qui accompagnerait nos projets en voirie, urbanisme et aménagement, bâtiments et développement économique. Il y aurait une cotisation à verser. Claude CHAPPUIS dit que cela n'empêche pas que l'Etat se décharge encore sur les collectivités. Le Conseil Général prend le relais, c'est encore le contribuable qui va devoir payer. Jean-Charles MORANDI précise que les projets ne devront pas

dépasser 90 000€. Il explique qu'il demande au Conseil municipal un avis de principe, il faut attendre de voir la convention qu'ils vont nous proposer. Eliane DALLEMAGNE demande s'ils auraient pu faire l'étude de Mucelle ? Jean-Charles MORANDI répond que oui, ils auraient pu s'en occuper. Claude CHAPPUIS dit que la voirie n'est pas encore un problème, l'important c'est l'urbanisation. Jean-Charles MORANDI explique qu'il faut suffisamment de communes qui adhèrent pour que le projet voie le jour. Le Conseil municipal est intéressé par cette proposition, à l'unanimité.

☛ Jean-Charles MORANDI explique qu'un photographe se propose de passer sur la commune quatre fois par an pour faire des photos d'identité, une permanence en mairie lui permettrait de proposer ses services à la population qui ne peut pas forcément se déplacer. Claude CHAPPUIS dit qu'il faudra en faire la communication dans le journal. Le Conseil municipal est d'accord avec cette proposition à la majorité (1 vote contre). Christian JOLIE dit qu'il attendait la validation du Maire et du Conseil municipal pour en parler dans le Petit Challaisien.

☛ Relais Poste Auberge : Frédéric PERICARD dit que le gérant ne prend plus les chèques. Il a appelé la Poste à St Genis Pouilly qui n'était pas au courant. Il faut organiser une réunion avec Jean-Charles MORANDI, un relais poste ne peut pas refuser deux moyens de paiement. La personne concernée à la Poste doit rencontrer le gérant de l'Auberge prochainement. Eliane DALLEMAGNE précise que le gérant dit que la Poste lui a demandé de passer les chèques sur sa comptabilité personnelle, c'est pour cette raison qu'il les refuse. Christian JOLIE dit qu'il est dans son intérêt d'avoir plus de clients à l'Auberge, cela semble étrange.

☛ Christophe BRULHART demande pourquoi il n'y a pas eu de réponse à certaines demandes de job d'été sur la commune ? Jean-Charles MORANDI explique qu'en février/mars, le Maire a décidé de réemployer le jeune de l'an dernier, il en avait même parlé en Conseil municipal. Christophe BRULHART dit qu'il n'est pas correct d'avoir mis autant de temps à répondre à un courrier. Claude CHAPPUIS dit que pour le recrutement d'un employé technique, les lettres de refus n'ont pas été reçues par certaines personnes Christophe BRULHART dit que si la décision était déjà prise, on aurait dû faire une réponse rapidement. Christian JOLIE dit que l'administration a beaucoup de travail, il faut beaucoup de rigueur et il faut faire attention à ce genre de chose. Claude CHAPPUIS dit que ce n'est pas une attaque vis-à-vis du secrétariat, c'est juste pour que cela s'améliore. Patricia ALTHERR dit que tout cela n'a pas été vu en commission du personnel. Frédéric PERICARD dit que cependant cela a été vu lors d'un Conseil municipal.

☛ Concernant le tas de terre rue de champ Journet, Pierre CUZIN et Claude CHAPPUIS disent que cela n'est pas fini car personne n'a encore pu mesurer la hauteur. Christian JOLIE dit qu'il ne faut pas rêver, l'entreprise ne fera pas les travaux, ils n'ont pour l'instant respecté aucun de leurs engagements. Patricia ALTHERR ne voit pas l'intérêt de refaire une route qui serait à nouveau détériorée par le passage des camions, vu les travaux chemin de Gaillardin, cela ne vaut pas le coup.

---

**Prochaine réunion du Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à 19h30.**

**La séance est levée à 22H08.**